



AVIS PUBLIC

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée qu'en vertu de l'article no 474.2 de la *Loi sur les cités et villes (C-19)*, **une séance extraordinaire aura lieu le lundi, 5 décembre 2022 à 18h30** à l'hôtel de ville de Maniwaki situé au 186, rue Principale Sud à Maniwaki.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires et le programme triennal des immobilisations.

Donnée à Maniwaki, ce 25 novembre 2022.

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25 novembre 2022.

Louise Pelletier, greffière